

## UNE AIDE DE L'ETAT AUX JEUNES SPORTIFS DU VAL-DE-MARNE

### COMBIEN ?

30 € pour une prise de licence dans une association sportive du le Val-de-Marne partenaire de l'opération.

### POUR QUI ?

L'aide est réservée aux bénéficiaires soit de :

- L'allocation d'éducation enfant handicapé (AEEH)
- L'allocation adulte handicapé (AAH)
- L'allocation de rentrée scolaire (ARS)

**ATTENTION POUR 2018 : Attention pour 2018 : contrairement aux saisons passées, et du fait de la baisse du nombre d'aides (baisse du CNDS), il n'y aura pas de redistribution d'aides supplémentaires. Le nombre attribué en début de saison sera donc définitif.**

L'aide est nominative et ne peut être attribuée qu'à la personne bénéficiaire de l'allocation. Le bénéficiaire devra justifier d'une adresse dans le Val-de-Marne

### OU et COMMENT ?

Dès la rentrée scolaire, remplir une fiche de demande d'aide « Tous en club » auprès d'un club partenaire de l'opération dont la liste est disponible sur le site du CDOS94

[www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)

### QUI FAIT QUOI ?

En partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val-de-Marne (CDOS 94), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne (DDCS 94) pilote ce dispositif d'aide de l'Etat.

### ATTENTION :

**Opération valable dans la limite des coupons disponibles**

**La campagne d'attribution se déroulera  
du 3 septembre 2018 au 11 novembre 2018**